

# L'instruction est obligatoire, mais pas l'école. Dans le Rhône, près de 300 enfants ne sont pas rentrés en classe cette année. Deux familles expliquent leur choix

**C**ANAPÉ FUCHSIA, fauteuil en osier, verroteries suspendues, et vue sur les pentes de la Croix-Rousse lyonnaise. Un petit mot sur la porte prévient : ici, il faut être « cool ».

**« Quand on est enfant d'enseignant, on possède les codes qui permettent d'apprendre »**

Certes, quelques règles de mathématiques et de français sont affichées. « Mais c'était surtout pour l'an dernier » précise vite Magda Hoibian. Institutrice pendant vingt ans, celle-ci a pris un congé sans solde en juin 2006. Au même moment, elle a proposé à sa fille de ne plus aller à l'école. Zoé, 8 ans, a donc fait son Ce1 à la maison avec des cours par correspondance. Mais depuis cette rentrée, elle s'en passe. Seule sa maman s'occupe de son instruction. « Quand on est enfant d'enseignant, on possède les codes qui permettent d'apprendre » estime

celle-ci, ravie que Zoé puisse « vivre à son rythme ». Selon l'Inspection académique, 280 enfants de 6 à 16 ans habitant le Rhône étaient dispensés d'école en 2006-2007. La plupart (250) suivent des cours par correspondance. Parmi eux, une centaine est encore à l'âge primaire. Outre les enfants du voyage (40) différents motifs sont invoqués : santé, religion ou bien pratique intensive d'une activité sportive ou artistique. C'est le cas dans la famille Ladias, à Charly. Sophie, l'aînée s'est arrêtée en terminale « pour faire de la musique » raconte la maman. « Elle a suivi les cours du Cned (centre national d'enseignement à distance). Un prof de philo venait à la maison et elle faisait aussi du russe avec une association ». Elle, 17 ans et Samuel, 14 ans, ont aussi alterné scolarité ordinaire et cours par correspondance pour faire du tennis. Les deux garçons ont surtout apprécié de ne plus être obligés de se lever quotidiennement à 6 heures du matin.



Magda Hoibian, institutrice pendant vingt ans, a proposé à sa fille Zoé de ne plus aller à l'école / Joël Philippeau

**« Au CP, c'était énervant »**

Chez Magda Hoibian, les motivations sont différentes. « Je suis bien placée pour savoir que c'est un système où on apprend surtout à l'enfant à se soumettre. Où on promet la répétition de notions scolaires. Cela génère l'ennui aux dépens de la créativité, de l'épanouissement » assène l'ex-institutrice. Apparemment concentrée sur la fabrication d'un collier, Zoé chantonne. Mais elle acquiesce immédiatement. « Au CP, c'était énervant. On me parlait comme si j'étais un bébé.

J'ai surtout compris qu'il fallait être sage pour ne pas se faire crier dessus ». Et les copines ? « J'en ai certaines à l'école, d'autres pas à l'école » réplique-t-elle. Magda, quant à elle, s'amuse de la question. « Lorsque je dis que ma fille ne va pas en classe, on m'interpelle souvent sur la socialisation. Comme si, dans l'esprit de la plupart des gens, c'était, au lieu d'instruire, le premier rôle de l'école » remarque-t-elle.

Muriel Florin  
mflorin@leprogres.fr

**> NOTES**

(1) Un chiffre faible si on se réfère aux données nationales (ministère et Cned et associations). Autour de 30 000 enfants seraient concernés. Or le Rhône représente près de 3 % des effectifs scolarisés.

L'association « les enfants d'abord » organise une journée nationale pour la liberté de l'instruction samedi 15 septembre. A Lyon, pique-nique à partir de 11 h 30 au Parc de la tête d'or (Entrée général Leclerc, 1<sup>er</sup> pelouse à droite).

## REPÈRES

### > L'instruction est obligatoire...

Pour les enfants entre six ans et seize ans. Il s'agit de leur garantir d'une part des connaissances de base, des éléments de culture générale, d'autre part l'éducation lui permettant de développer leur personnalité, d'élever leur niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer leur citoyenneté. Ces objectifs sont détaillés dans le décret n° 99-224 du 23 mars 1999.

### > ...mais pas l'école

Cette instruction est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement mais elle peut être délivrée dans les familles par les parents ou toute personne de leur choix. Ils peuvent aussi faire appel à un service, public ou privé, d'enseignement à distance. Les contrôles : les personnes désirant pratiquer l'instruction à domicile doivent le déclarer auprès de la mairie et de l'Inspection académique. En principe, la mairie doit rapidement vérifier les

raisons de la non-scolarisation et les conditions de vie des enfants. L'Inspection académique doit aussi vérifier que l'instruction ne compromet pas le développement de la personnalité et la socialisation de l'enfant et/ou ne permet pas l'acquisition des connaissances fixées par le décret. Mais il n'y a pas de contrôle de ce type lorsque l'enfant est inscrit dans des cours par correspondance.

### > La validation des connaissances

Il existe deux formes de validation. Lorsque la famille a demandé et obtenu une autorisation de l'Inspection académique d'inscrire l'enfant en classe réglementée au Cned (elle bénéficie alors d'un tarif réduit) le Cned valide l'année. Sans autorisation, mais si l'enfant suit aussi des cours par correspondance, ce sont aussi les organismes de cours qui valident. Pour les enfants instruits l'Inspection académique organise un test en fin d'année.

## Le point de vue de deux ados

### « nonsco »

Sébastien et Elie, tous les deux « nonsco » (pour non scolarisés) disent ce qu'ils en pensent

**S**ÉBASTIAN, 14 ans, n'a guère apprécié sa seule année d'école. « J'y suis allé vers 5 ou 6 ans. Il y avait une mauvaise ambiance, des bagarres ». Ses parents habitent à Lyon mais se déplacent souvent car ils sont artistes. « Je suis des cours par correspondance. Il faut envoyer des devoirs toutes les deux semaines. Deux fois par an, j'ai un bulletin ». La moyenne ? « A peu près 17 ». Pour travailler ses différentes matières, l'adolescent s'organise comme il l'entend. « Parfois je mets un coup de bourre et je travaille toute la journée. Mais j'ai plein de temps libre pour faire autre chose. Si je ne comprend pas, je cherche. Mes parents m'aident un peu ». Sébastien est

catégorique. « Aucun inconvénient, non... Quand je discute avec des élèves, ils aimeraient bien être à ma place ! ». Elie, 17 ans, est plus nuancé. Son parcours est un va-et-vient. Malheureux à l'école, il a travaillé avec le Cned du Ce2 au Cm2. Il s'est ensuite inscrit dans un collège privé hors contrat avec l'Etat, avant de retourner à la maison avec le Cned en seconde. Aujourd'hui, il redouble une première scientifique ordinaire. Elie avoue avoir eu « du mal à s'adapter au lycée ». « On est en classe tout le temps. On est traité comme un groupe et pas comme un individu... Il y a aussi les trajets » soupire le jeune homme. Mais il souligne aussi la difficulté majeure



Totalement pour l'école à la maison, ou un peu moins catégorique, chacun apprécie la liberté de travailler seul / Pierre Augos

re du travail en solitaire. « Si on n'est pas très méthodique on est vite débordé ! »